

NOTICE EXPLICATIVE ADMISSION

Diplôme de spécialité de Mines Saint Etienne

Systèmes Électroniques Embarqués



1. Filière concernée

Ingénieurs de spécialité

- **Systèmes Électroniques Embarqués**

Cette formation est opérée en partenariat avec l'ISTP.

2. Profils

S'agissant de formations se déroulant en contrat d'apprentissage, le candidat doit par ailleurs remplir toutes les conditions légales requises pour l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage.

Il n'y a pas de quota par typologie de formation car le recrutement doit garantir la diversité nécessaire au processus formatif (hub de savoir, intelligence collective, formation en situation, ...).

Les candidatures examinées sont les suivantes :

- Titulaires d'un BUT 2 ou BUT 3 à caractère technique ou scientifique (MP, GEII, SGM, GMP, MTEE, GBGE Chimie, GIM, QLIO, HSE, informatique, R et T, GCCD, GCGP...)
- Candidat(e)s en cycle préparatoire ATS
- Candidat(e)s en seconde année de classe préparatoire scientifique ou technologique ou de cycle préparatoire intégré
- Futur(e)s titulaires d'une licence générale à caractère scientifique ou technologique
- Candidat(e)s titulaires d'un Bachelor technologique ou d'un Bachelor en Sciences et Ingénierie (BSI)
- Candidat(e)s de licence professionnelle à caractère technique ou scientifique présentant un bon niveau académique
- Candidat(e)s titulaires ou futur(e)s titulaires d'un BTS présentant un bon niveau académique (SN, CIRA, Electrotechnique, Métiers de la mesures, FED, Métiers de la chimie...)
- Candidat(e)s ayant validé ou en cours de validation d'une L2 scientifique ou technologique présentant un bon niveau académique
- Candidat(e)s titulaires ou futur(e)s titulaires d'un titre inscrit au RNCP de niveau V ou VI présentant un bon niveau académique

Pour d'autres diplômes, nous contacter.

Pour les diplômes étrangers, une comparabilité de diplôme sera exigée (www.france-education-international.fr).

Il n'y a pas de quota par typologie de formation car le recrutement doit garantir la diversité nécessaire au processus formatif (hub de savoir, intelligence collective, formation en situation, ...)

L'intégration dans la formation est soumise au fait de signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil, en fonction du nombre de places disponibles.

S'agissant de formations se déroulant en contrat d'apprentissage, le candidat doit par ailleurs remplir toutes les conditions légales requises pour l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage.

Attention, les étudiants étrangers hors Espace Schengen possédant un titre de séjour étudiant doivent bénéficier d'une autorisation provisoire de travail pour entrer en formation en alternance.

3. Principes du recrutement

Le processus de recrutement a pour objectif de permettre l'identification des déterminants suivants :

Aptitudes pour devenir ingénieur

- Motivation intrinsèque.
- Pré requis académiques (scientifiques et en sciences humaines et sociales).
- Capacité à produire un raisonnement scientifique.
- Capacité d'analyse, de modélisation, de conceptualisation et de gestion de problèmes complexes.

Aptitudes cognitives de l'apprentissage

- Capacité de travail.
- Capacité à s'investir, rigueur et constance.
- Esprit critique / Curiosité intellectuelle.
- Capacité d'organisation / Résilience.
- Ouverture.
- Capacité à opérer un raisonnement inductif.

Adaptation à l'entreprise

- Capacité à évoluer dans environnement où la dimension relationnelle occupe une part importante.
- Capacité d'analyse, capacité à traiter des informations.
- Capacité d'adaptation et autonomie.
- Pragmatisme.
- Capacité à prendre du recul.
- Leadership, capacité à convaincre et à entraîner

4. Processus recrutement

Le processus recrutement repose sur une vision multicritère.

Il comporte à ce titre plusieurs étapes qui peuvent toutes être éliminatoires.

a. Analyse du dossier :

Le dossier de candidature est dématérialisé. Il doit être constitué et déposé en ligne.

Le jury est souverain quant aux résultats prononcés (refus, convocation directe à un entretien, ou convocation à des bilans académiques)

La candidature doit comporter, à son dépôt, l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Tout dossier non accompagné des éléments indispensables à l'étude de sa qualité et de sa recevabilité conduira au refus de son examen.

Le candidat ne possédant pas encore l'un des diplômes ou titres exigés lors du dépôt de candidature, il devra, aussitôt le diplôme ou le titre acquis, envoyer les pièces justificatives correspondantes ainsi que les derniers relevés de notes de l'année universitaire 2025/2026.

En aucun cas, l'admission ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité et le rejet de la candidature.

Les critères pris en compte reposent sur les résultats des deux ou trois années dernières années de formation. Nous nous intéresserons au parcours du candidat depuis le baccalauréat.

Sont pris en compte :

- La nature du baccalauréat et la moyenne obtenue
- Les notes en langues (anglais) (notes obtenues /positionnement par rapport à la classe et par rapport à la meilleure moyenne la classe si elle est renseignée/ existence d'un niveau officiellement mesuré tel le TOIEC ...).
- Les notes dans les matières scientifiques en général et en particulier en mathématiques (notes obtenues /positionnement par rapport à la classe)
- Le niveau en français / communication (notes obtenues / capacités à rédiger détectable au travers l'analyse des questions de motivation)
- Les notes obtenues par le candidat dans les matières en lien la ou les spécialités priorisées
- Le positionnement général et l'évolution du positionnement du candidat
- L'avis de poursuite d'études s'il est présent
- Le positionnement du candidat dans la promotion s'il est indiqué
- L'analyse de la cohérence du parcours du candidat
- La motivation, la posture académique et extra académique
- Les éventuelles indications des professeurs sur le comportement et l'assiduité
- etc

Suite à cette analyse de dossier le candidat peut être :

- Convoqué directement à un entretien s'il est considéré comme « Grand admissible »
- Convoqué à des tests
- Refusé sur dossier.

b. Tests écrits

Ils sont organisés sous forme de QCM et de rédaction et ont une durée globale de 3h45 :

- Mathématiques et logique
- Français
- Anglais

A l'issue des bilans le candidat peut :

- Être convié à un entretien sur la même journée si ceux-ci se déroulent en présentiel.
- Être déclaré refusé.

Les candidats dont le niveau des tests scientifiques se situent à la limite de la sélection pour l'entretien, se verront préconiser (sous réserve que l'entretien soit favorable) un renforcement des acquis obligatoire en sciences. Cette remise à niveau s'opère à distance et est organisée par l'ISTP.

Pour le recrutement de cette année, nous avons la volonté de privilégier le présentiel pour le déroulement des épreuves, sauf si les conditions sanitaires ne nous le permettent pas.

En cas d'empêchement majeur et sous réserve de production d'un justificatif, une autre date pourra être proposée au postulant.

c. Entretien

D'une durée de 30 minutes il a pour objectif de s'attacher à cerner les capacités humaines, la motivation ainsi que les capacités relatives au cognitif de l'apprentissage. Il s'agit d'un échange au cours duquel le candidat peut également poser des questions.

A l'issue de l'entretien, l'examineur émet un avis : favorable, défavorable ou réservé.

d. Jury d'admission présidé par MINES SAINT ETIENNE

Le jury est souverain et examine l'ensemble des candidatures. Il statue sur le positionnement quant à l'acceptation ou au refus de la candidature des postulants qui ont été vus en entretien.

Il peut être amené, dans certains cas à demander des informations complémentaires pour parfaire son jugement.

L'avis sur les candidatures réservées peut être reporté.

Suite à ce jury le candidat est déclaré :

- Admissible
- Refusé
- Report de la décision

e. Signature d'un contrat d'apprentissage

L'admission définitive est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise. A ce titre, il est important de préciser que l'admissibilité ne garantit pas l'admission et donc l'intégration dans la promotion.

L'équipe recrutement de l'ISTP accompagne les postulants dans le cadre de leur recherche d'entreprise. Différents moyens sont mis en œuvre : accompagnement méthodologique collectif en distanciel, coaching personnalisé, mise en relation directe avec des entreprises partenaires...

L'admission en formation sous statut d'apprenti sera prononcée dans la limite des places ouvertes et après vérification des critères d'admission. A titre exceptionnel sur certaines années, des rentrées décalées peuvent être programmées. Toutefois, l'exigence de la formation rend impossible l'intégration de candidats après les dates butoirs fixées.

Toutes propositions de contrat émanant du candidat et/ou de l'équipe recrutement de l'ISTP est systématiquement vérifié :

- Cohérence du projet proposé par l'entreprise au regard des attendus pédagogiques (fiche de poste)
- Capacité de l'entreprise à s'engager dans l'accueil et la formation d'un apprenti et compréhension des attendus

Le/la candidat(e) doit par ailleurs remplir les conditions administratives requises pour la signature d'un contrat d'apprentissage, c'est-à-dire avoir fourni :

- Une attestation de validation du niveau Bac+2,
- Une attestation de paiement ou d'exonération CVEC,
- Pour les candidat(e)s dont la nationalité est hors espace Schengen, un titre de séjour en cours de validité leur permettant de travailler à titre accessoire accompagné d'une demande de renouvellement le cas échéant.

Une enquête préfectorale peut être réalisée par l'entreprise et en cas de réponse négative, un refus ou une annulation de l'admission sera automatiquement prononcée.

5. Calendrier

Les tests de sélection sont programmés les : 17/04/26, 18/04/26, 22/05/26, 05/06/26, 26/06/26 et 10/07/26. D'autres dates peuvent être rajoutées ultérieurement.

La convocation sur l'une de ces dates dépend des préférences du candidat mais également de notre capacité d'accueil. Attention, à réception de la convocation transmise par mail, le/la candidate devra impérativement confirmer sa participation aux tests ou à l'entretien.

Pour les candidats retenus aux tests, les entretiens se dérouleront sur la même journée que les tests.

Les candidats bénéficiant du statut de Grand Admissible (voir paragraphe 6) pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un entretien en visio ou être convoqué en présentiel le matin sur l'une de ces dates. Les convocations débiteront dès fin mars.

6. Catégorie grand admissible

Le jury dossier peut décider d'opérer une dispense de tests écrits pour les candidats qui justifient d'un excellent positionnement (sous réserve d'une posture académique irréprochable et d'une cohérence du parcours). Les candidatures qui peuvent prétendre à cette catégorie sont **principalement les suivantes** :

- Candidatures émanant d'un BUT 2 ou 3 GMP, GCGP, GEII, MT2E, MP, SGM et Chimie positionnées dans le 1^{er} quart de promotion sur l'ensemble des semestres.
- Candidatures émanant d'une CPGE ATS, TSI ou TPC positionnées dans le 1^{er} quart de promotion sur l'ensemble des semestres.
- Candidatures émanant de CPGE PT, PC, MP positionnées dans la 1^{ère} moitié de promotion sur l'ensemble des semestres.

- Candidature émanant d'une L3 scientifique avec un parcours permettant de prétendre à une mention.

Les établissements avec lesquels l'ISTP a signé une convention de partenariat soumettent à l'ISTP une liste de candidats potentiellement Grands Admissibles.

Le jury est souverain quant à la décision de positionnement d'un dossier dans cette catégorie.

Programme du test d'admission

de Mathématiques & Logique

- Calcul numérique et littéral
- Equations, inéquations à une inconnue, et systèmes à 2 inconnues
- Trigonométrie plane
- Fonctions usuelles : polynômiales, rationnelles, trigonométriques, logarithmiques, exponentielles
- Etude de fonctions : domaine de définition, parité, dérivation/variations, limites, asymptotes, ...
- Géométrie : vecteurs et calcul vectoriel, équations de droites
- Intégration simple
- Probabilités/Statistiques : bases de statistique descriptive (moyenne, écart-type, médiane, quartiles, ...), calculs de probabilités simples, loi de Bernoulli-loi binomiale, loi normale (bases).
- Logique : résolution de problèmes nécessitant souvent une mise en équations mathématiques simples.

AVIS POURSUITE D'ETUDES 2025/2026

(A faire compléter par votre établissement)

Renseignements concernant le candidat :

Nom : _____

Prénom : _____

Diplôme préparé : _____

Renseignements concernant l'établissement actuel du candidat :

Etablissement : _____

Ville : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Mail : _____

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT ACTUEL POUR UNE POURSUITE EN ECOLE D'INGENIEURS (Obligatoire) :

TRES FAVORABLE ☐

FAVORABLE ☐

DEFAVORABLE ☐

Commentaires : _____

Moyenne S1 : _____ Classement S1 : _____ sur _____

Moyenne S2 : _____ Classement S2 : _____ sur _____

Moyenne S3 : _____ Classement S3 : _____ sur _____

Moyenne S4 : (Si possible) _____ Classement S4 : _____ sur _____

Fait à : _____ le : _____

Cachet de l'établissement et signature :

LIENS UTILES

Liens vers nos formations ingénieurs de spécialité en apprentissage :

- [Ingénieur Génie Industriel](#) (Diplôme Mines Saint Etienne)
- [Ingénieur Génie Nucléaire](#) (Diplôme Mines Saint Etienne)
- [Ingénieur Energétique](#) (Diplôme Mines Saint Etienne)
- [Ingénieur Systèmes Electroniques Embarqués](#) (Diplôme Mines Saint Etienne)
- [Ingénieur Mécanique Mécatronique](#) (Diplôme ENSAM)

Formation Bac+5 accessible après un Bac+3 minimum :

- [Bac+5 Expert en Numérisation des Systèmes et Processus de Production](#)

[Téléchargez notre plaquette en cliquant ici !](#)

Découvrez les dates d'orientation de l'ISTP : <https://www.istp.fr/istp/agenda-istp/>

Lien vers notre JPO Digitale : <https://youtu.be/sTAW7pvHrFU>

SE LOGER A SAINT-ETIENNE - INFOS PRATIQUES

RESIDENCES ETUDIANTES / FOYERS :

- **La MAISON des ELEVES de l'Ecole des Mines** (la ME, propice à la « vie étudiante ») à 5mn à pied du Campus www.me-mines-saint-etienne.org/ / Tél : 04 77 42 93 00 / 100 places réservées aux élèves ISTP/IRUP
- Résidence ENISE (Habitat social coopératif) : www.toitforezien.fr/etudiants/enise/ / Tél : 04 77 33 08 13
- Résidence du Parc : www.residenceduparc.org / Tél : 06 70 26 01 01
- Foyer Jeune Travailleur LE PAX : www.residencelepax.fr/ / Tél : 04 77 49 31 00
- Habitats Jeunes CLAIRVIVRE : www.fjtclairvivre.com/ / Tél : 04 77 45 54 00

BAILLEURS SOCIAUX (Logements sociaux à loyer modéré / Majoritairement non meublé / Disponibilités à St-Etienne)

- **Action Logement** centralise l'ensemble de l'offre des logements sociaux pour une demande unique au niveau national : <https://www.actionlogement.fr/> / www.demande-logement-social.gouv.fr/
- Qui à St-Etienne : Action Logement, Métropole Habitat, Cité Nouvelle, Loire Habitat (+ d'infos sur sites internet)
- Bon plan Métropole Habitat St-Etienne : possibilité de prise en charge du loyer **pour** le locataire jusqu'à 3 mois maxi en période d'absence / Contact : Mireille Papin / mireille.papin@metropole-habitat.fr / <http://www.metropole-habitat.fr/>

AGENCE IMMOBILIERE :

- **SOLIHA** (Solidaires pour l'habitat) / Agence immobilière sociale / Gestion de logements privés à loyers et charges accessibles / <https://loire.auvergnerhonealpes.soliha.fr/> / Tél : 04 77 43 08 88

BONS PLANS :

- **BDE ISTP** : annonces de particuliers sur la **Page ISTP'Appart** : <https://www.facebook.com/istpappart/>
- Espace Info Jeunes **de la Ville de Saint-Etienne** avec un accueil personnalisé gratuit (sur Rdv)

LOGEMENT A LA NUIT :

- Auberge de Jeunesse (*proximité gare Chateaucieux*) : www.cis-st-etienne.com/fr/se-logger/individuels
- La Maison Rouge (*proximité centre ville*) : <http://lamaisonrouge-backpackerhostel.fr/fr/>
- Gîtes (urbains & ruraux ...) : <https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sorganiser/dormir/>
- Appart'hôtels ... : <https://www.aubergesdejeunesse.com/France/Saint-%C3%89tienne>

COLOCATION :

- Agence spécialisée dans la colocation (chambres meublées) à St-Etienne : www.coloc-invest.com
- Site participatif de colocation : www.lacartedescolocs.fr

CROUS : en principe les alternants ne peuvent pas bénéficier de logements CROUS ... Mais il peut y avoir des logements vacants à St-Etienne.

Possibilité de faire une demande à partir de novembre sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>
Contact : Mme THINET / 04 77 81 79 90

Résidence hôtelière, Les Palatines : www.hotelpalatines.fr/ (*accord particulier, faites-vous connaître*)

Appartements partagés **intergénérationnels** : <https://ospa42.wixsite.com/ospa/logement-intergenerationnel>

Location de mobilier avec ECO-LOC : <http://www.eco-loc.com> Tel : 06.47.67.81.23 10% de remise avec le code promotionnel « **ISTP10** »

DISPOSITIFS D'AIDES AU LOGEMENT :

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) / l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Le site internet www.caf.fr est le mode de contact privilégié préconisé par la CAF, il vous donne la possibilité de faire des simulations d'aides en ligne.

Renseignements également sur leur page Facebook dédiée + sur la ligne téléphonique N° : 08 10 29 29 29

- ACTION LOGEMENT / Dispositif de différentes aides :

Aide MOBILI-JEUNE®, aide pour les alternants de moins de 30 ans pour financer partiellement un loyer (*subvention locative pouvant atteindre 100€/mois sur 3 ans, cumulable avec les aides CAF*)

PRIME « Mon Job, Mon Logement » (ancienne prime « MOBILITE ») : prime d'emménagement de 1000€ pour favoriser le rapprochement domicile travail : <https://piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite> ! Cette prime peut être perçue une seule fois et sur un seul logement. *A confirmer*

Avance de caution LOCA-PASS® pour une location facilitée.

Garantie VISALE : Action Logement se porte garant gratuitement pour la signature de votre bail.

Aide MOBILI-PASS® : subvention permettant de financer les frais liés à la prestation d'un professionnel de la mobilité privé <https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite>

Site dédié aux Alternants reprenant l'ensemble des aides Action Logement :

<https://alternant.actionlogement.fr/>

Contact : Action Logement Loire

Isabelle ABRIAL / Tél : 04 27 77 82 42 / 06 29 68 64 33 / isabelle.abrial@actionlogement.fr

15 place Jean Jaurès BP 80125 / 42 003 Saint-Etienne Cedex 1

Pour en savoir plus : www.actionlogement.fr

! NB : Une information CAF & Mobili-Jeunes est organisée sur le Campus à la rentrée pour vous aider à monter vos dossiers d'aide au logement.

Accompagnement à la recherche

- **Le SIRA** (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants) / **Service gratuit**

Accompagnement et solutions aux problématiques de logement et mobilité des apprenants

Tél : 04 15 32 87 05 <https://www.le-sira.eu/>

- **Home Alternance / Service éligible à l'Aide Mobili-Pass**

<https://www.home-alternance.fr/nos-produits/>

Aide juridique gratuite : L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) offre au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat :

<https://www.adil42-43.org/>

Le « Fonds de Solidarité pour le Logement » du Département (FSL) peut accorder des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...).

Il existe un FSL dans chaque département, il peut être activé sur demande auprès d'un travailleur social : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>